



COMMUNIQUE

Paris, le 16 mai 2025

18,5 millions pour l'IFSE : à prendre ou à laisser ? qui gagne, qui perd ?

La secrétaire générale du MASA a convoqué les représentants du personnel le 14 mai 2025 pour annoncer que 18,4 millions d'euros seront consacrés en 2025 à la revalorisation de l'IFSE pour les 12 000 agents qui peuvent en bénéficier, soit en moyenne près de 1 500€ par agent.

Revalorisation IFSE : une obligation réglementaire maquillée en cadeau, un dialogue social toujours aussi factice

Pour mémoire, la revalorisation de l'IFSE n'est pas « une fleur » que le MASA nous fait ! Mais une obligation réglementaire prévue à l'article 3 du décret 2014-513 du 20 mai 2014.

En préambule, il est important de rappeler le contexte d'un nouveau pseudo dialogue social que l'administration prend l'habitude de nous imposer : Après un an de silence, l'administration a enfin présenté aux représentants des personnels un projet de note de service sur les nouveaux barèmes, sous clause de confidentialité. Une annonce sans dialogue préalable, alors que le projet avait déjà été validé en commission budgétaire.

Elle nous affirme qu'aucun choix n'est possible, tout en nous exposant deux scénarios dignes d'un faux dilemme cornélien :

- **Accepter les barèmes tels quels** = une **mise en paiement** entre août et octobre selon les catégories.
- **Refuser** = un **report d'au moins 6 mois, sans garantie**, dans un contexte budgétaire incertain.

Ce procédé donne l'illusion d'un choix, alors que tout est déjà décidé en amont. On nous demande d'avaliser ce qui a été arbitré sans nous, sous peine de sanctions pour les agents. L'**administration joue sur la peur du vide** et du report, pour faire pression et faire passer ses décisions en force. **Nous ne sommes pas dupes**, et savons que nous n'avons aucun levier pour changer cette décision. Malgré tout, **nous dénonçons cette stratégie de contournement du dialogue social**.

Une avancée attendue...

Les objectifs affichés étaient ambitieux : harmoniser les barèmes IFSE entre secteurs administratifs et techniques pour les fonctions équivalentes ; Corriger les écarts indemnitaires historiques ; Simplifier et clarifier la cartographie des fonctions ; Appliquer les revalorisations **de manière rétroactive au 1er janvier 2025**.

Des mesures ciblées ont permis d'**améliorer la situation de certains corps sous-dotés**, en particulier : **Les Techniciens de Formation et de Recherche (TFR)** : meilleure reconnaissance des fonctions techniques ; **Les Secrétaires Administratifs (SA) et les Attachés d'Administration (AA)** : harmonisation entre secteurs ; **Les Inspecteurs de Santé Publique Vétérinaire (ISPV) et les Ingénieurs des Ponts et Forêts (IPEF)** : harmonisation avec le corps de administrateurs d'État (AE).

Ces revalorisations correspondent à des **gains moyens** annuels de :

Catégorie C : +800 €

Catégorie B : +1 089 €

Catégorie A : +2 118 €

Catégorie A+ : +3 094 €

Cette réforme est ainsi saluée pour avoir, partiellement, comblé certains retards criants et connaître la technicité de métiers souvent invisible.

Mise en œuvre prévue :

Catégorie C : Août 2025

Catégorie B : Septembre 2025

Catégories A/A+ : Octobre 2025

Une réforme qui creuse les écarts, l'administration annonce :

Adjoints Adm et Tech	TS	SA	AE	Directeurs D'EPL	TFR	IAE	ISPV	AAE	IR	IE	IPEF
800,00 €	906,00 €	1 266,00 €	1 318,00 €	1 388,00 €	1 510,00 €	1 738,00 €	2 628,00 €	2 655,00 €	3 130,00 €	3 464,00 €	4 027,00 €

Et là, on ne parle encore que de moyenne pour chaque corps... pas des situations individuelles. Un examen rapide de la mise à jour de la cartographie des fonctions modère sérieusement l'enthousiasme. Toutes les revalorisations inférieures à 1 500 € financent les revalorisations supérieures à 1 500€. Ainsi, malgré ces avancées, **la ventilation de l'enveloppe est perçue comme profondément inéquitable.**

Rappelons quelques vices « cachés » du RIFSEEP (que FO Agriculture avait identifiés et était bien seul à combattre à l'origine)

Des **laissés pour compte** :

- les **agents (environ 300)** qui bénéficiaient d'un montant IFSE supérieur à celui de leur groupe (parce qu'ils percevaient des primes supérieures au barème RIFSEEP lors de la bascule) ne vont toujours **pas bénéficier de cette revalorisation.**
- Autre nouveauté : le **montant de NBI** (Nouvelle Bonification Indiciaire - pour celles et ceux qui en sont bénéficiaires) sera **déduit de la revalorisation**, ce qui revient quasiment à l'intégrer au RIFSEEP, ce qui n'était le cas initialement ! La NBI est attribuée aux agents occupant des fonctions précises, reconnues par les textes réglementaires. Elle vient valoriser l'exercice d'une expertise avérée ou de missions à responsabilités particulières, indépendamment de la structure de rémunération issue du RIFSEEP.
- des **postes deviennent contingentés**, alors qu'ils ne l'étaient pas auparavant.

Nos revendications réaffirmées :

Au-delà des effets d'annonce, nous demandons :

- Une répartition équitable** du montant de 18,4 millions d'euros qui permettrait d'octroyer environ 1500€ aux 12000 agents bénéficiaires du RIFSEEP. pour soutenir les catégories aux rémunérations les plus faibles, **conformément aux valeurs que FO Agriculture défend.**
- Une **requalification massive des corps** : passage de C en B, de B en A, en cohérence avec les responsabilités réelles.
- L'**ouverture de concours statutaires**, face à la contractualisation galopante.
- Un **mécanisme clair de recours** pour les agents mal positionnés dans la nouvelle cartographie.
- Un **traitement spécifique et juste pour les enseignants IAE**, actuellement lésés par un système inadapté (compensation partielle des "briques » enseignants).

Une nouvelle réunion est convoquée le 20 mai à 15h30, mais pourquoi faire ?

Cette « réforme » de l'indemnitaire, bien que techniquement nécessaire, reste socialement injuste et oublie certains agents notamment ceux des catégories C et B, pour lesquels nous continuerons à nous battre afin que la justice sociale guide enfin les choix budgétaires.

Pour défendre le pouvoir d'achat des agents, FO rappelle sa demande de l'augmentation du point d'indice avec une priorité aux bas revenus dans toute revalorisation future.

L'équipe FO Agriculture